

Revenu cantonal par habitant

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 14 mars 2007 (*BGC* p. 284), le député Charly Haenni demande au Conseil d'Etat de donner sa vision sur la question de la faiblesse du revenu par habitant dans le canton de Fribourg par rapport à la moyenne suisse et de dire quels sont les axes qu'il souhaite privilégier et les mesures qu'il entend prendre pour améliorer cette situation.

Réponse du Conseil d'Etat

Avant de développer les mesures prises par le Conseil d'Etat en vue d'améliorer le revenu cantonal par habitant, il convient, comme le fait d'ailleurs le postulant, d'évoquer deux facteurs qui influencent négativement ce revenu:

- l'importante évolution démographique que connaît le canton;
- la jeunesse de la population fribourgeoise, qui influence naturellement l'évolution du revenu par habitant, puisque les salaires augmentent avec le nombre d'années d'expérience.

Le revenu cantonal par habitant est certes inférieur à la moyenne suisse. Dans son programme gouvernemental - Législature 2007-2011, le Conseil d'Etat définit l'objectif de réduire l'écart avec la moyenne nationale par des mesures ciblées comme le renforcement de l'esprit d'innovation et l'intensification des collaborations. Il a déjà mis en place une politique économique ciblée sur ce problème et consistant à privilégier les secteurs à forte valeur ajoutée. Les chiffres évoqués par le député Haenni s'arrêtent en 2004. Les résultats du recensement des entreprises 2005 démontrent toutefois une certaine amélioration, depuis 2001, du niveau qualitatif des nouveaux emplois créés dans le canton, ce qui exercera manifestement une influence positive sur le niveau des salaires. Ces résultats confirment l'efficacité de la politique économique définie par le Conseil d'Etat.

Afin de pouvoir attirer des entreprises à forte valeur ajoutée, le Conseil d'Etat souhaite améliorer les conditions cadres en général. Dans ce contexte, il paraît notamment nécessaire de pouvoir mettre à disposition des entreprises souhaitant s'implanter dans le canton des terrains industriels et des locaux disponibles rapidement à des prix raisonnables. Dans le projet de révision partielle de la loi sur la promotion économique, le Conseil d'Etat proposera à cet égard des dispositions permettant la conduite d'une politique foncière active. Un groupe de travail "Politique foncière active" a été mis sur pied récemment afin de préparer la réalisation de cette politique.

La bonne santé des finances cantonales doit en outre permettre d'agir positivement sur la fiscalité tant des personnes physiques que morales. La baisse prévue des taux d'imposition améliorera l'attractivité du canton et permettra d'attirer de nouveaux contribuables, partant de faire progresser le revenu cantonal par habitant.

Le Conseil d'Etat souhaite enfin renforcer les liens entre les hautes écoles et l'économie privée, afin que chacune des parties puisse échanger ses expériences et s'adapter au mieux aux besoins de l'autre. Un projet de création d'un pôle scientifique et technologique destiné

à stimuler l'innovation et les collaborations, réunissant des partenaires académiques et industriels, est déjà en cours. D'autres projets du même type pourraient suivre.

Le Gouvernement est ainsi conscient de l'importance du problème évoqué par le député Haenni et est prêt à étudier la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour corriger la situation.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération ce postulat. Il transmettra au Grand Conseil le rapport y relatif dans le délai légal.

Fribourg, le 4 septembre 2007